

Saint-Michel, le 15 avril 2019

Municipalité du Canton de Hemmingford
a/s de Madame Sylvie Dubuc, directrice générale
505, rue Frontière, local # 3
Hemmingford (Québec)
J0L 1H0



OBJET : Adoption du projet de règlement no URB-205-7-2019 modifiant le schéma
d'aménagement et de développement révisé (SADR)

Madame,

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville a adopté, lors de sa séance ordinaire du 10 avril dernier, le projet de règlement numéro URB-205-7-2019 visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé, le tout conformément à l'article 48 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Ce projet de règlement vise à agrandir le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Michel. Seule la municipalité de Saint-Michel devra adopter, conformément à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement de concordance dans les six mois de l'entrée en vigueur du règlement.

Nous vous transmettons par la présente, tel que stipule l'article 49 de ladite Loi, une copie conforme du projet de règlement no URB-205-7-2019, du document sur la nature des modifications envisagées, la résolution d'adoption ainsi que la résolution fixant la tenue d'une assemblée publique et la réduction du délai à 20 jours pour les municipalités.

Afin de compléter la procédure concernant l'adoption de ce règlement, nous vous prions de procéder à l'affichage selon les procédures habituelles, de compléter le certificat d'affichage et de nous le retourner dès que possible.

La MRC tiendra une **assemblée publique de consultation le 8 mai prochain** à 19h45 à la Salle du Conseil. Cependant si votre municipalité désire tenir une consultation également ou non, veuillez nous en aviser dans les plus brefs délais.

Vous remerciant de votre aimable collaboration, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos plus cordiales salutations.



Nicole Inkel
Directrice générale
et Secrétaire-trésorière
NI/lg